AR Prefecture

046-214601767-20261026-20206_10_94_1-DE
Reçu le 06/11/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du LOT
Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du lundi 26 octobre 2026

Nombre de conseillers

En exercice	**15**
Présents	10
Votants	14
Absents	05

Date de la convocation :
22 octobre 2026

Date d'affichage :
22 octobre 2026

OBJET :

Délibération N° 2026-10-94

Création d'un emploi permanent à temps non complet

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Préfecture
Le 06 NOV. 2026

Et publication ou notification
Du
13 NOV. 2026

Monsieur Le Maire
Jérôme BELIN

MAIRIE DE LIVERNON (Lot)

L'an deux mille vingt-six le vingt-six du mois d'octobre à 20 h 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BELIN Jérôme, Maire.

Présents : ALVAREZ Caroline, BOUYSSOU Vanessa, CARROZZA Tony, GRIMAL Nadège, LEPAIN Patrick, RUDANT Pascale, SOULIER Bruno, MEJECAZE Jérémie, VALLIER Valérie.

Absents : COLDEFY Céline a donné pouvoir à BOUYSSOU Vanessa, GALLINEAU Sébastien a donné pouvoir à LEPAIN Patrick, MAS Cédric a donné pouvoir à BELIN Jérôme, REVEILLAC Nicolas a donné pouvoir à MEJECAZE Jérémie, HOSTE Nathalie.

Secrétaire de séance : Madame ALVAREZ Caroline.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L. 313-1 di code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissements sont créés par l'organe délibérant. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.
Il rappelle de plus la délibération n° 2026-04-63 du 27 avril 2026 par laquelle un emploi non permanent à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité a été créé et précise qu'il conviendrait de pérenniser ce poste au vu de la charge de travail (fonctions d'agent technique polyvalent des interventions en milieu rural à 24 heures hebdomadaires, catégorie C, grade d'adjoint technique territorial).

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à recruter un agent contractuel dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L 332-8 3° du code général de la fonction publique.

Mise en ligne le 13/11/2026 10:17 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Livernon
https://www.livernon.fr/documents_administratifs/87316

AR Prefecture
046-214601767-20261026-20206_10_94_1-DE
Reçu le 06/11/2026

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé que les fonctions exercées sont celles d'agent technique polyvalent des interventions techniques en milieu rural à raison de 24 heures hebdomadaires, catégorie C, grade d'adjoint technique territorial, avec le traitement calculé par référence à l'indice brut 367.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent polyvalent des services techniques en milieu rural à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires, à compter du 01 janvier 2027 ;

- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 3 ans, reconductible par décision expresse dans la limite de 6 ans ;

- Dit que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2026 et que le tableau des effectifs est mis à jour en concordance ;

- Mandate Monsieur le Maire pour établir et signer tous documents nécessaires à intervenir.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jérôme BELIN

MAIRIE DE LIVERNON (Lot)

Mise en ligne le : 13/11/2026 18:17 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Livernon
https://www.livernon.fr/documents_administratifs/87316